

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ND-16U31

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02520. Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AMADOU MOSTAPHA

Date de naissance : 25/09/1954

Adresse : 23 IBNou NAFis N° 62 MARAF

Tél. : 0678588384 Total des frais engagés : 38,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 02/01/2020 Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 VITA <small>PARA PHARMA</small> <i>Pharmacien VITA SARL AU TEL: 05 22 98 43 63 FAX: 05 22 98 44 45 pharmacien.vita@gmail.com Dr. Fouad Meziani - Boudjellal - CASA</i>	02/01/2020	38,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES :

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 3D protein structure with a central vertical axis labeled 'H' pointing upwards, a horizontal axis labeled 'D' pointing to the left, and a diagonal axis labeled 'C' pointing to the right. The protein molecule is composed of several spherical subunits arranged in a complex, somewhat spherical shape.

[Création, remont, adjonction]

Diagram B shows a dental arch with numbered teeth (8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) and a central vertical line.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pharmacie VITA SARLAU

INPE 092007020

0522984363

463 Bd Brahim Roudani Val fleuri, Casablanca



Facture N° 20200102-489

Date de vente : 02/01/2020

Médecin traitant :

MR AMADOU MUSTAPHA

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
RINOMICINE ST B10 SACHETS	1	22,70	TVA (7.00%)	22,70
DOLIPRANE CO 500MG B16 COMP EFFER	1	15,80	TVA (7.00%)	15,80

Total HT	35,98 DHS
TVA	2,52 DHS
Total	38,50 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : trente-huit DHS et cinquante centimes

① 
Pharmacie VITA SARLAU
TÉL: 05 22 98 83 63
FAX: 05 22 98 84 45
pharmacie.vita.sarla@orange.ma
463 Bd Brahim Roudani
Val fleuri Maroc - CASA

22,70

IF : 20755514 RC : 371369 ICE : 001852414000059

Tel : 0522984363

Adresse : 463 Bd Brahim Roudani Val fleuri, Casablanca

PPV 15 DHS 0
PER 03 J 2 2
LOT 1777